

# COMPTE RENDU DE SEANCE

Du

Mardi 15 Juillet 2014

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni le quinze du mois de Juillet deux mille quatorze, à dix huit heures trente, sous la présidence de Monsieur Jacques CASSIAU-HAURIE, Maire.

Nombre de conseillers présents : 12

Présents : Jacques CASSIAU-HAURIE, Maire et président de séance, Jean ARROZES, Bernard AUTAA, Danielle BEZIADE, Maud FERREIRA, Véronique IRLLES, Elodie LABORDE, Hervé LATRUBESSE, Alexandre PEREIRA, Benoit POURTAU-MONDOUTEY, Laurent TAPIN, Jérôme NEGRE.

Excusés/Absents :

Secrétaire de séance : Elodie LABORDE

Monsieur le Maire procède à la lecture du compte rendu de la précédente séance (2 juin 2014). Ce document est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

## 1 - Intercommunalité : Mise à disposition du service urbanisme de la CCLO - Signature de la convention.

Monsieur le Maire rappelle que la communauté de communes est dotée de la compétence : instruction des autorisations d'occupation du sol (article R 423-15 du code de l'urbanisme) et aide technique et financière à l'élaboration, au suivi et à la révision des cartes communales et des plans locaux d'urbanisme.

Cet article indique la possibilité pour les communes appartenant à un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) de déléguer leur compétence en matière d'urbanisme.

Cette délégation se traduit par la mise en place d'une convention qui précise les conditions et modalités d'application. Après lecture de cette dernière, jointe à la convocation, l'assemblée, à l'unanimité

SOLLICITE la mise à disposition du service urbanisme de la Communauté de Communes de Lacq-Orthez,

AUTORISE et CHARGE Monsieur l'adjoint au Maire, Bernard AUTAA, dans le cadre des délégations qui lui sont accordées, de signer la convention ci-annexée, qui formalise les conditions et modalités d'application concernant l'instruction des dossiers, et la planification.

## 2 - Lotissement Bacqué - Approbation du plan de financement du réseau électrique (part communale) :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au SYNDICAT D'ENERGIE des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de : Alimentation de l'intérieur du lotissement BACQUE (3<sup>ème</sup> phase).

Madame la Présidente du Syndicat d'Energie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise BOUYGUES ENERGIE SERVICES (Urrugne).

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale « Extension Lotissement communal (PCT) 2014 », et propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement des travaux.

le Conseil Municipal :

- DÉCIDE de procéder aux travaux, ci-dessous désignés et charge le SYNDICAT D'ENERGIE, de l'exécution des travaux.

- APPROUVE le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- montant des travaux T.T.C.

73 621,24 €

- actes notariés (1)	300,00 €
- assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	7 362,12 €
- frais de gestion du SDEPA	<u>3 067,55 €</u>
TOTAL	84 350,91 €

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération, se décomposant comme suit :

- Participation d'EDF	27 114,45 €
- T.V.A. préfinancée par SDEPA	13 497,23 €
- Participation de la commune aux travaux à financer sur emprunt Par le syndicat	40 671,68 €
- Participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	<u>3 067,55 €</u>
TOTAL	84 350,91 €

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses « Fonds libres », le SDEPA pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

- **ACCEPTE** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.

- **TRANSMET** la présente délibération au contrôle de légalité.

### 3 - Lotissement Bacqué - Approbation du plan de financement des travaux de génie civil France Télécom (part communale) :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au SYNDICAT D'ENERGIE des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de : Génie civil FT lié au 14EX058.

Madame la Présidente du Syndicat d'Energie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise BOUYGUES ENERGIE SERVICES (Urrugne).

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale « Génie civil France Telecom 2014 », propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement des travaux.

le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de procéder aux travaux, ci-dessous désignés et charge le SYNDICAT d'ENERGIE, de l'exécution des travaux.

- **APPROUVE** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- montant des travaux T.T.C.	15 061,12 €
- assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	1 506,11 €
- frais de gestion du SDEPA	<u>627,55 €</u>
TOTAL	17 194,78 €

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- Participation de la commune aux travaux à financer sur emprunt par le syndicat :	16 567,23 €
- Participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	<u>627,55 €</u>
TOTAL	17 194,78 €

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses « Fonds libres », le SDEPA pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

- **ACCEPTE** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.

- TRANSMET la présente délibération au contrôle de légalité.

**4 - Eglise : Maintenance de l'installation campanaire :**

L'entreprise Laumaillé située à Ibos est intervenue en date du 16 juin pour effectuer un dépannage des sonneries des cloches. Le remplacement de la carte électronique de tintement avec boîtier a été nécessaire. L'entreprise a jugé opportun de présenter une proposition commerciale pour la maintenance de l'installation campanaire de l'église (révision annuelle) afin de réduire les risques de panne dont le montant s'élève à 190 € HT. Le montant de la facture relative à la réparation, intervention du 16 juin s'élève à 359,60 € HT. Après un large débat l'assemblée opte pour le règlement de la facture et renonce à conclure un contrat de maintenance avec l'entreprise Laumaillé.

**5 - Personnel - Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent au Sivu Scolaire Biron-Castetner-Sarpourenx :**

Monsieur le maire rappelle aux membres de l'assemblée qu'un agent de la filière administrative est mis à disposition du Sivu Scolaire pour assurer les accueils de classe, du public, le prêt et retour des livres de la bibliothèque intercommunale, ainsi que les animations, expositions en collaboration avec le pôle lecture ; à raison de 8 heures hebdomadaire.

Cette mise à disposition est formalisée par une convention entre la commune et le Sivu Scolaire, qui fixe, la durée, les modalités de remboursement, la situation juridique, et administrative de l'agent.

Il soumet à l'assemblée un projet de convention et précise que malgré le retard, la demande sera transmise pour avis à la Commission Administrative Paritaire (C.A.P.). D'autre il suggère que la durée soit adaptée à celle de l'enseignement scolaire, soit fin juin.

A l'unanimité, le conseil municipal,

**FAVORABLE** à la demande présentée par le SIVU Scolaire,  
**APPROUVE** les termes de la convention,  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée de mise à disposition pour durée de 14 mois ; du 1<sup>er</sup> Mai 2014 au 30 juin 2015.

**6 - Salles Municipales - Renouvellement de la convention avec l'association « Equilibre » pour les séances collectives de relaxation, sophrologie et Gi Gong :**

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante que les activités menées par l'association « Equilibre » se poursuivent et qu'il est nécessaire de procéder au renouvellement de la convention de mise à disposition des salles. Il en rappelle les principales : séances collectives de relaxation basées sur les techniques de respiration, sophrologie et Qi Gong, conférences-débats ; mais aussi quelques animations comme concours de belote, vide-greniers, journée « bien être ».

Les séances se déroulent deux jours par semaine à raison d'une heure le matin et une heure en fin d'après-midi ; soit 4 heures par semaine.

Ouï les explications de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité,

**EMET UN AVIS FAVORABLE** à la demande de renouvellement de mise à disposition des salles

**FIXE** le prix de la location à 35 € par mois.

**PRÉCISE** que cette mise à disposition devra être formalisée par une convention qui fixe les conditions d'utilisation, et modalités de règlement.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention.

**FIXE** la durée d'utilisation à 10 mois soit du 15 septembre 2014 au 1<sup>er</sup> juillet 2015.

**7 - Salles Municipales - Renouvellement de la convention avec l'association « Espace des arts » :**

Monsieur le Maire rappelle que l'animatrice des cours collectifs de peinture à l'huile et acrylique souhaite poursuivre son activité à raison de 3 heures par semaine et sollicite le

renouvellement de la convention de mise à disposition d'une salle.

Oui les explications de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité,  
EMET UN AVIS FAVORABLE à la demande de renouvellement de mise à disposition des  
salles

FIXE le prix de la location à 25 € par mois.

PRÉCISE que cette mise à disposition devra être formalisée par une convention qui fixe  
les conditions d'utilisation, et modalités de règlement.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention.

FIXE la durée d'utilisation à 10 mois soit du 11 septembre 2014 au 2 juillet 2015.

8 - Salles Municipales - Demande de mise à disposition d'une salle pour un atelier peinture  
à l'huile « Atelier Arlequin » :

Monsieur le maire expose la demande formulée par Madame Nathalie ARMAND,  
animatrice de l'atelier peinture « Atelier Arlequin ». Il précise que jusqu'en 2011 et depuis  
plusieurs années elle a dispensé des cours de peintures ; dans les mêmes conditions qu'avec  
l'association « Espace des Arts ».

Après réflexion et large débat, l'assemblée charge Monsieur le Maire d'inviter la  
pétitionnaire à se rapprocher d'une collectivité voisine.

9 - Motion de l'Association des Maires de France

A l'unanimité, l'assemblée soutien la motion portée par l'AMF qui :

Sollicite le réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,  
L'arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, source d'inflation de  
la dépense,

Une réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à  
plat les politiques publique nationales et européennes impactant les budgets des collectivités  
locales.

10 - Lacs des barthes - examen du projet de parcours de santé

Compte tenu des finances de la collectivité et des projets engagés, l'assemblée sursoit au  
projet d'aménagement d'un parcours de santé sur le site des lacs des Barthes et donne la  
priorité à l'empierrement qui reste à réaliser sur une partie du site.

Plus aucune question n'étant inscrite à l'ordre du jour, ni appelée des  
Membres présents. L'assemblée est levée à 20h30.

A Biron, le 16 Septembre 2014

Le Maire,

Jacques CASSIAU-HAURIE.

Document approuvé à .....,  
A Biron, le 16 Septembre 2014.  
Le Maire,  
Jacques CASSIAU-HAURIE